

A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION

Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher, 02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 139 771,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 139 771,39 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 081 658,91 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
220 000.00 euros, soit 289.47 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
90 000.00 euros, soit 118.42 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
365 000.00 euros, soit 480.26 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 365 000.00 euros

Certifié conforme

Le Président

AVS RECYCLAGE DIFFUSION SAS
9, rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS
Siret 477 573 224 00038 00015 02 477573224
Tél. 03 23 52 11 76
secretariat@avs-recyclage-diffusion.com



BILAN ACTIF



STOUGE - SAS 4VS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement				0,24		0,32
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	10 800,00	6 474,66	4 325,34		6 200,34	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				2,41		3,41
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	820,60	820,60			0,04	
Autres immobilisations corporelles	157 090,72	113 886,18	43 204,54		66 736,26	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	168 711,32	121 181,44	47 529,88	2,65	72 936,64	3,72
Stocks et en-cours				2,32		2,00
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	41 555,94		41 555,94		39 203,30	
Avances et acomptes versés /cdes					244,80	0,01
Créances (2)				66,81		54,62
Créances Clients et comptes ratt.	1 131 009,60		1 131 009,60		1 011 339,46	
Créances fiscales et sociales	63 088,84		63 088,84		58 721,99	
Autres créances	4 804,87		4 804,87			
Débiteurs divers	350,40		350,40		350,40	
Charges constatées d'avance	3 447,85		3 447,85		1 263,15	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	503 120,32		503 120,32	28,03	775 587,95	39,58
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 747 377,82		1 747 377,82	97,35	1 886 711,05	96,28
Frais d'émission des emprunts (IV)						



BILAN ACTIF



FOURIS - SAS AU CAPITAL DE 100 000 000 €

du 01/01/2024 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au 31/12/2024		% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif			l'actif
Primes de remboursement emprunts (V)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 916 089,14	121 181,44	1 794 907,70	100	1 959 647,69	100	
(2) Dont à moins d'un an	1 202 701,56						

BILAN PASSIF



200305 - SAS AVO RECL CLASSE DIFFUSION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 7 600,00)	7 600,00	0,42	7 600,00	0,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		52,52		53,01
Réserve légale	760,00		760,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	941 887,52		1 038 043,13	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	139 771,39	7,79	268 844,39	13,72
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I) 1 090 018,91	60,73	1 315 247,52	67,12
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(II)			
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	507 959,03	28,30	499 721,55	25,50
Fournisseurs, factures non parvenues	4,60		58 584,40	2,99
Groupe et associés	1 862,58	0,10	30 371,32	1,55
Dettes fiscales et sociales	187 306,74	10,44	48 401,46	2,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 755,84	0,43	7 321,44	0,37
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1)	(III) 704 888,79	39,27	644 400,17	32,88
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 1 794 907,70	100	1 959 647,69	100

(1) Dont à moins d'un an

704 888,79

COMPTE DE RÉSULTAT



JURIS - SAS AVEC UN SEUL ACTIONNAIRE

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises		5 008 346,01	5 390 581,19	-382 235,18	-7,09
dont à l'exportation :	53 266				
Production vendue		75 254,47	70 115,51	5 138,96	7,33
Montant net du chiffre d'affaires		5 083 600,48	5 460 696,70	-377 096,22	-6,91
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions		1 249,98		1 249,98	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			69 946,13	-69 946,13	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		58,29	10,74	47,55	442,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	5 084 908,75	5 530 653,57	-445 744,82	-8,06
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		4 248 490,04	4 457 792,37	-209 302,33	-4,70
Variation de stocks		-2 352,64	3 966,02	-6 318,66	-159,32
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		371 244,01	413 835,72	-42 591,71	-10,29
Impôts, taxes et versements assimilés		4 548,96	3 980,15	568,81	14,29
Salaires		182 364,95	172 383,62	9 981,33	5,79
Cotisations sociales		71 031,97	60 398,70	10 633,27	17,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		28 936,82	28 502,95	433,87	1,52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		394,47	142,97	251,50	175,91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	4 904 658,58	5 141 002,50	-236 343,92	-4,60
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	180 250,17	389 651,07	-209 400,90	-53,74
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		2 657,22	4 139,61	-1 482,39	-35,81
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	2 657,22	4 139,61	-1 482,39	-35,81

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

AGIF EXPERTISE

HR 006173839 SE 05/12/2002

Mission normée - Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION				Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	10 800	KE		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2	KP		KO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants]	M3	KS	821	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 656	KW	2 417
		Matériel de transport *				KY	120 628	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	25 277	LC	1 113
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		
	Avances et acomptes				LK		LL		
	TOTAL III				LN	154 381	LO	3 530	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	
		Autres participations				8U		8V	
Autres titres immobilisés				1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U			
TOTAL IV				LQ		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	165 181	OH	3 530		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	10 800	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		IY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	821	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM	10 073	MN		
		Matériel de transport			IV		MP	120 628	MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	26 390	MT		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	157 911	NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				IØ		OX		OY	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	168 711	ØL			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 600	PF	1 875	PG		PH	6 475
TOTAL I		RK	4 600	RM	1 875	RN		RO	6 475
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	821	QA		QB		QC	821
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 719	QE	874	QF		QG	7 594
	Matériel de transport	QH	60 334	QI	23 967	QJ		QK	84 301
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 771	QM	2 221	QN		QO	21 992
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	87 645	QV	27 062	QW		QX	114 707
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	92 245	ØP	28 937	ØQ		ØR	121 181

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP		RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW		RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales.agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION Néant ☒ *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 131 010		1 131 010						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	46 632		46 632					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 880		15 880					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	577		577					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 155		5 155						
	Charges constatées d'avance	VS	3 448		3 448						
	TOTAUX		VT	1 202 702	VU	1 202 702	VV				
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	507 964		507 964						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 077		11 077						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 982		27 982						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 764		32 764						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	115 484		115 484						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 863		1 863						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 756		7 756						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	704 889	VZ	704 889						
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	1 862					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSI		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	139 771		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
			WF	6 635	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 635		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	43 136		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
							WN			
							WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	189 542	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
		- imposées aux taux de 0 %						WH		
		- imposées aux taux de 19 %						WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							XD		
	Avantement sur le bénéfice et exonérations +	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quinquies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégaugée par le report en arrière de déficit	ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	189 542	XJ		
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	189 542	XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	15 763
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓		↓
			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD		268 844	Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves		OE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I		OF		268 844	Report à nouveau		ZG				
						(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	268 844			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		)	XQ	10 560			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	13 342			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		)	ST	347 342			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	371 244			
	- CFE et CVAE							YW	2 820			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		)	9Z	1 729			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	4 549			
								YY	1 006 067			
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YZ	886 375			
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							ØB	168 384			
	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*							ØS				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ZK				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								%			
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0							ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
DIVERS	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
RÉGIME DE GROUPE *	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					
	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JR				
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT				
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS												

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☒ *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁵	Solde des moins-values à reporter col. ⁶ = ² + ³ - ⁴ - ⁵ ⁶
	À 19 % ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ³	À 15 % ou 19 % ⁴		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Néant ☒ *				
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)					
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 7 600 EUROS

Siège Social :

9, Rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2025 clos le 31 Décembre 2025

AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 7 600 EUROS

Siège Social :

9, Rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2025 clos le 31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la Société "**AVS RECYCLAGE DIFFUSION**",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Comptes Annuels de la Société "**AVS RECYCLAGE DIFFUSION**", relatifs à l'exercice clos **le 31 Décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent Rapport.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie **"Responsabilités du Commissaire aux Comptes, relatives à l'Audit des Comptes Annuels"** du présent Rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, *sur la période du 1^{er} Janvier 2025, à la date d'émission de notre Rapport.*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur **les incidences de la première application du Règlement ANC-2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général**, exposées dans l'Annexe des Comptes Annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'Audit des Comptes annuels de l'exercice :

- Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes.

D'une manière générale, nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes suivis et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des Comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces Comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans **le Rapport de Gestion**, et les Comptes Annuels adressés à l'Actionnaire Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance, avec les Comptes Annuels, des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'Article D. 441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par **le Président**.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances, ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à **VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN**,
Le 24 Juin 2026.

FITECO SOISSONS

Ibrahima SOW



Commissaire aux Comptes
Zone Commerciale - 183, Rue des Moines
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

BILAN ACTIF



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,24		0,32
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	10 800,00	6 474,66	4 325,34		6 200,34	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				2,41		3,41
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	820,60	820,60			0,04	
Autres immobilisations corporelles	157 090,72	113 886,18	43 204,54		66 736,26	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de placement						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	168 711,32	121 181,44	47 529,88	2,65	72 936,64	3,72
Stocks et en-cours				2,32		2,00
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	41 555,94		41 555,94		39 203,30	
Avances et acomptes versés /cdes					244,80	0,01
Créances (2)				66,81		54,62
Créances Clients et comptes ratt.	1 131 009,60		1 131 009,60		1 011 339,46	
Créances fiscales et sociales	63 088,84		63 088,84		58 721,99	
Autres créances	4 804,87		4 804,87			
Débiteurs divers	350,40		350,40		350,40	
Charges constatées d'avance	3 447,85		3 447,85		1 263,15	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	503 120,32		503 120,32	28,03	775 587,95	39,58
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 747 377,82		1 747 377,82	97,35	1 886 711,05	96,28
Frais d'émission des emprunts (IV)						

BILAN ACTIF



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 916 089,14	121 181,44	1 794 907,70	100	1 959 647,69	100
(2) Dont à moins d'un an	1 202 701,56					



BILAN PASSIF



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 7 600,00)		7 600,00	0,42	7 600,00	0,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			52,52		53,01
Réserve légale		760,00		760,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		941 887,52		1 038 043,13	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		139 771,39	7,79	268 844,39	13,72
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I)	1 090 018,91	60,73	1 315 247,52	67,12
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	(II)				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		507 959,03	28,30	499 721,55	25,50
Fournisseurs, factures non parvenues		4,60		58 584,40	2,99
Groupe et associés		1 862,58	0,10	30 371,32	1,55
Dettes fiscales et sociales		187 306,74	10,44	48 401,46	2,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		7 755,84	0,43	7 321,44	0,37
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	(III)	704 888,79	39,27	644 400,17	32,88
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV)	1 794 907,70	100	1 959 647,69	100

(1) Dont à moins d'un an

704 888,79



COMPTE DE RÉSULTAT



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises		5 008 346,01	5 390 581,19	-382 235,18	-7,09
dont à l'exportation :	53 266				
Production vendue		75 254,47	70 115,51	5 138,96	7,33
Montant net du chiffre d'affaires		5 083 600,48	5 460 696,70	-377 096,22	-6,91
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions		1 249,98		1 249,98	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			69 946,13	-69 946,13	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		58,29	10,74	47,55	442,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	5 084 908,75	5 530 653,57	-445 744,82	-8,06
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		4 248 490,04	4 457 792,37	-209 302,33	-4,70
Variation de stocks		-2 352,64	3 966,02	-6 318,66	-159,32
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		371 244,01	413 835,72	-42 591,71	-10,29
Impôts, taxes et versements assimilés		4 548,96	3 980,15	568,81	14,29
Salaires		182 364,95	172 383,62	9 981,33	5,79
Cotisations sociales		71 031,97	60 398,70	10 633,27	17,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		28 936,82	28 502,95	433,87	1,52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		394,47	142,97	251,50	175,91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	4 904 658,58	5 141 002,50	-236 343,92	-4,60
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	180 250,17	389 651,07	-209 400,90	-53,74
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances actives immobilisées					
Autres intérêts et produits assimilés		2 657,22	4 139,61	-1 482,39	-35,81
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	2 657,22	4 139,61	-1 482,39	-35,81

COMPTE DE RÉSULTAT



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		189,78	-189,78	-100,00
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		189,78	-189,78	-100,00
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	2 657,22	3 949,83	-1 292,61	-32,73
3-RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	182 907,39	393 600,90	-210 693,51	-53,53
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		26 354,51	-26 354,51	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-26 354,51	26 354,51	100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	43 136,00	98 402,00	-55 266,00	-56,16
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 087 565,97	5 534 793,18	-447 227,21	-8,08
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 947 794,58	5 265 948,79	-318 154,21	-6,04
BÉNÉFICE OU PERTE	139 771,39	268 844,39	-129 073,00	-48,01



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



100165 - SAS AVOIR RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le Commissaire aux Comptes chargé du Mandat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 794 907,70 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 139 771,39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Cette réforme supprime notamment les transferts de charges, les opérations concernées étant désormais comptabilisées directement selon leur nature économique. Elle revoit également le traitement des produits et charges exceptionnels, dont l'utilisation est désormais limitée aux événements véritablement exceptionnels. La plupart des opérations auparavant classées dans cette catégorie sont désormais présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 30
Installations techniques		5 à 15
Matériels outillages et industriels		3 à 10
Matériels outillages		4 à 10
Matériel de bureau et inform		3 à 10

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.



ETAT DES IMMOBILISATIONS



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition	
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	10 800,00		
TOTAL	10 800,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	820,60		
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 656,11		2 416,63
Matériel de transport	120 627,81		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	25 276,70		1 113,47
TOTAL	154 381,22		3 530,10
TOTAL GENERAL	165 181,22		3 530,10
	Diminution par virt poste par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles		10 800,00	
TOTAL		10 800,00	
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		820,60	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		10 072,74	
Matériel de transport		120 627,81	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		26 390,17	
TOTAL		157 911,32	
TOTAL GENERAL		168 711,32	



ETAT DES IMMOBILISATIONS



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation	Entrée	
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencés divers	2 416,63			2 416,63		
Matériel de bureau, info. & mobilier	1 113,47			1 113,47		
TOTAL	3 530,10			3 530,10		
TOTAL GENERAL	3 530,10			3 530,10		



ETAT DES AMORTISSEMENTS



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			4 599,66	1 875,00		6 474,66
TOTAL			4 599,66	1 875,00		6 474,66
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			820,60			820,60
Inst. générales, agencs divers			6 719,39	874,30		7 593,69
Matériel de transport			60 333,96	23 966,77		84 300,73
Matériel de bureau, informatique			19 771,01	2 220,75		21 991,76
TOTAL			87 644,96	27 061,82		114 706,78
TOTAL GENERAL			92 244,62	28 936,82		121 181,44



ETAT DES CRÉANCES



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	1 131 009,60	1 131 009,60	
Impôts sur les bénéfices	46 632,00	46 632,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 879,84	15 879,84	
Autres impôts, taxes et versements	577,00	577,00	
Débiteurs divers	5 155,27	5 155,27	
Charges constatées d'avance	3 447,85	3 447,85	
TOTAL	1 202 701,56	1 202 701,56	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	927,40
TOTAL	927,40



CAPITAUX PROPRES



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	760,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	760,00	10,00



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	507 963,63	507 963,63		
Personnel et comptes rattachés	11 076,63	11 076,63		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 982,27	27 982,27		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 763,72	32 763,72		
Autres impôts et taxes assimilées	115 484,12	115 484,12		
Groupes et associés (2)	1 862,58	1 862,58		
Autres dettes	7 755,84	7 755,84		
TOTAL	704 888,79	704 888,79		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	1 862,00			





COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4,60
Dettes fiscales et sociales	27 410,26
TOTAL	27 414,86



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :

TOTAL

Montant N	Montant N-1
2 205,00	4 410,00
2 205,00	4 410,00

